

2M PARTNERS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : 13 Lotissement Arbucetta
Immeuble Imhotep
20620 BIGUGLIA

RCS BASTIA 834 169 567

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2026**

Les associés de la société 2M PARTNERS, Société par Actions Simplifiée au capital de 900 euros, divisé en 90 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------|------------|
| - Monsieur ALBERTI Marc | 45 actions |
| - Monsieur MURATI Joseph | 45 actions |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Marc-Antoine ALBERTI**, Président.

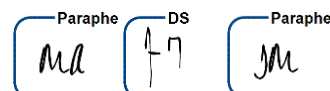
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Paraphe DS Paraphe


Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Marc-Antoine ALBERTI**, né le 15 mars 1993 à Bastia, de nationalité Française, demeurant au 17 Lot Magnificu Di Borgu, 20290 Borgo, de ses fonctions de Président et décide de nommer **Monsieur ALBERTI Marc, Réné**, né le 10 mars 1964 à Bastia, de nationalité Française, demeurant au 196 Ancienne Route de Coti à Agosta, Résidence Les Jardins de Livia, 20166 Albitreccia, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Marc-Antoine ALBERTI pour l'exécution de son mandat de Président de la société jusqu'à ce jour, et le décharge de toute responsabilité au titre de gestion pour la période écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

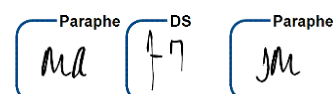
DEUXIEME RESOLUTION




L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Paraphe DS Paraphe


<p>Monsieur MURATI Joseph <i>« Lu et approuvé »</i></p>	<p>Signé par :  3695B69061F54E2...</p>
<p>Monsieur ALBERTI Marc <i>« Lu et approuvé »</i></p>	<p>DocuSigned by:  C59AFF279866465...</p>
<p>Monsieur ALBERTI Marc-Antoine <i>« Lu et approuvé »</i></p>	<p>Signé par :  830C3B74F4F8480...</p>